

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : trois avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

OBJET :

**DENOMINATION ET
POSE D'UN
PANNEAU
« SQUARE
D'ARMENIE »**

-PROCURATIONS :

- M. Léonard BALDOCCHI à M. Philippe ARDHUIN
- M. Gilbert MAGNAN à M. Clément CHICHIGNOUD
- Mme Jennifer PALOMBE à Mme Marina BARRESI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'assurer la bonne identification des espaces publics communaux,

Considérant qu'à la suite de la réfection d'une habitation privée, le panneau de la « place d'Arménie » a été enlevé et endommagé,

Considérant qu'il convient d'assurer une signalétique adaptée et conforme à la dénomination retenue,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

De dénommer officiellement l'espace public situé sur le cours des héros « Square d'Arménie ».

- D'AUTORISER :

Monsieur Le Maire à procéder à l'installation du panneau.

- D'AUTORISER :

Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le : 08/04/2026
Publié ou Notifié
le : 08/04/2026

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

